

## Immobilier

## LOCATION RÉGION QUIMPER

## Maisons

Quimper loue maison, 3/4 chambres, cuisine, 2 salons, 2 SE, 2 wc, jardin pour étudiants, colocation possible. 06 74 37 80 70 - 02 98 53 85 58 602995

## Le Télégramme

VOTRE ANNONCE  
PAR TÉLÉPHONE  
AU :

**0 800 879 925**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE

Du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 30

Règlement par carte bancaire

Transactions  
diverses

## ANIMAUX

Qui peut vendre  
un chien ou un chat ?

Les éleveurs et les établissements de vente (animaleries...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.

Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Les obligations des éleveurs  
et des établissements de vente :

- L'âge des animaux  
- L'inscription ou non à un livre généalogique

- Leur numéro d'identification ou celui de leur mère

- Le nombre de chiots ou de chatons de la portée

- Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières.

Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : [www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr) ou le livre officiel des origines félines : [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr)

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.

MX571934

## Avis administratifs

Côtes d'Armor  
le Département

## PARTICIPATION DU PUBLIC

Aménagement du carrefour giratoire du Bouillon  
à La Méaugon (RD 36)

Réf : DI/SGT-2020-01.

Application de l'article L.120-1 du Code de l'environnement.

Le conseil départemental met à disposition du public le projet de décision d'approbation technique de l'aménagement du carrefour giratoire du Bouillon sur la route départementale n° 36 à La Méaugon (réf : DI/SGT-2020-01).

Une note de présentation accompagnée de plans est mise à disposition du public qui peut également déposer des observations du 15 juin 2020 au 30 juin 2020 : sur le site Internet ([www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr)) ; à l'accueil de la mairie de La Méaugon (rue des Fontaines, 22440 La Méaugon) ; par voie postale (Conseil départemental des Côtes-d'Armor, DI / service grands travaux, 9, rue du Parc, CS 42373, 22023 Saint-Brieuc cedex 1).

Au terme de cette procédure et après présentation à la commission permanente pour l'approbation du projet, une délibération accompagnée d'un exposé des motifs ainsi que d'une synthèse des observations seront publiés sur le site Internet pendant 3 mois.

## Enquêtes publiques

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées  
de la commune de Vieux-Marché

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 5 juin 2020 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Vieux-Marché.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Vieux-Marché pendant la période du 24 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la Ville, <https://www.commune-levieuxmarche.com/> et de Lannion-Trégor Communauté, <http://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissement-collectif.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Vieux-Marché (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Vieux-Marché, avant la clôture de l'enquête ;

- soit par courriel, [za-vieuxmarche.enquetepublique@lannion-tregor.com](mailto:za-vieuxmarche.enquetepublique@lannion-tregor.com) ;

- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Vieux-Marché : le mercredi 24 juin, de 9 h à 12 h ; le samedi 11 juillet, de 8 h à 12 h ; le vendredi 24 juillet, de 14 h à 17 h.

Par décision du 28 mai 2020 de M. le Président du tribunal administratif de Rennes, M. Robert Sautereau est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet des Côtes-d'Armor, au maire de Vieux-Marché et au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Vieux-Marché tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Lannion-Trégor Communauté (service eau-assainissement, tél. 02 96 05 93 59, et adresse électronique : [sophie.collet@lannion-tregor.com](mailto:sophie.collet@lannion-tregor.com)).

Le président, Joël LE JEUNE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées  
de la commune de Plounevez-Moëdec

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 4 juin 2020 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Plounevez-Moëdec.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Plounevez-Moëdec pendant la période du 25 juin 2020 au 25 juillet 2020 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la Ville, [www.plounevez-moedec.fr](http://www.plounevez-moedec.fr) et de Lannion-Trégor Communauté, <http://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissement-collectif.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Plounevez-Moëdec (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Plounevez-Moëdec, avant la clôture de l'enquête ;

- soit par courriel, [za-plounevezmoedec.enquetepublique@lannion-tregor.com](mailto:za-plounevezmoedec.enquetepublique@lannion-tregor.com) ;

- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Plounevez-Moëdec : le jeudi 25 juin, de 8 h 30 à 12 h ; le mercredi 15 juillet, de 13 h 30 à 16 h 30 ; le samedi 25 juillet, de 9 h à 12 h.

Par décision du 28 mai 2020 de M. le Président du tribunal administratif de Rennes, M. Hervé Nicol est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet des Côtes-d'Armor, au maire de Plounevez-Moëdec et au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Plounevez-Moëdec tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Lannion-Trégor Communauté (service eau-assainissement, tél. 02 96 05 93 59, et adresse électronique : [sophie.collet@lannion-tregor.com](mailto:sophie.collet@lannion-tregor.com)).

Le président, Joël LE JEUNE

## Vie des sociétés - Autres

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires des caisses du Crédit Mutuel de Bretagne sont convoqués par le président du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de leur caisse dont l'ordre du jour est le suivant :

- Rapports du conseil d'administration.
- Rapports de la Fédération.
- Approbation des comptes et affectation du résultat.
- Election des administrateurs.

## Le vendredi 19 juin 2020 :

- Broons - Jugon, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Dinan, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Guingamp, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Lamballe, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Lannion, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Loudéac - Plouguenast, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Plestin - Plouaret, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Les Quatre Sources, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Châtaudren, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Bégard, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Pays du Mené, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Quintin, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Matignon, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Mür - Uzel, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Haut Blavet Corlay Gouarec, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Ploubalay, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Plérin, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Erquy - Pléneuf, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Pleudihen-sur-Rance, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Ploufragan, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Saint-Brieuc centre-ville, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Saint-Brieuc Cesson, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.
- Caulnes, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au siège social de votre caisse.

Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés.

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité. Il est impératif de respecter les gestes barrières.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SECTIONS

## COOPÉRATIVE EVEN

Société coopérative agricole à capital variable  
Siège social : Traon Bihan, 29260 PLOUDANIEL

SIREN 777 588 302 - RCS BREST - Agrément n° 11 821

Les sociétaires sont convoqués aux assemblées générales de sections, préalable-ment aux assemblées générales plénières ordinaire annuelle et extraordinaire dont les ordres du jour sont les suivants :

Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale plénière ordinaire du 21 juin 2019.
2. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
3. Rapports des commissaires aux comptes.
4. Approbation des comptes - Quitus aux administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Constatation de la variation du capital.
7. Renouvellement partiel du conseil d'administration.
8. Fixation de l'allocation globale des indemnités compensatrices de temps passé par les administrateurs.
9. Fixation du budget de formation des administrateurs.
10. Ratification de la modification du règlement intérieur général.
11. Pouvoirs pour formalités.

Assemblée générale extraordinaire :

1. Mise en harmonie des statuts avec les statuts types des coopératives agricoles.
2. Pouvoirs pour formalités.
- Côte des Légendes, mercredi 24 juin, à 10 h, Espace multifonctions Kerjezequel, Lesneven.
- Les Abers, jeudi 25 juin, à 10 h, Espace culturel, Saint-Renan.
- Pays de Morlaix, vendredi 26 juin, à 10 h, Foyer rural, Plouigneau.
- Côte d'Émeraude, mardi 30 juin, à 10 h, salle multifonctions, Noyal.
- Armoricaine, mercredi 1<sup>er</sup> juillet, à 10 h, salle polyvalente, Saint-Brandan.
- Les Enclos, jeudi 2 juillet, à 10 h, salle polyvalente, Mespaul.
- Section autonome des coopératives, unions de coopératives et SCICA adhérentes, vendredi 3 juillet, à 10 h, siège social de la coopérative Even, Traon Bihan, Ploudaniel.

Au cours de ces assemblées de sections, il sera procédé à l'élection des délégués aux assemblées générales plénières ordinaire annuelle et extraordinaire qui se tiendront le **vendredi 18 septembre 2020**, à 10 h.

Le présent avis vaut convocation individuelle.

Pour avis, le conseil d'administration

Publicités  
immobilières  
réglementéesVENTES AUX ENCHÈRES  
IMMOBILIÈRESVENTES JUDICIAIRES  
IMMOBILIÈRESCESSIONS DOMANIALES  
BIENS COMMUNAUXRENDEZ-VOUS  
en annonces classées

## Annonces officielles

Sur [bretagne-marchespublics.com](http://bretagne-marchespublics.com), retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur [regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com).  
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : [annonceslegales@viamedia-publicite.com](mailto:annonceslegales@viamedia-publicite.com).  
Conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actu-legales.fr](http://www.actu-legales.fr).

## LEGALES ET JUDICIAIRES

## Marchés publics - Procédure adaptée



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Identification de l'organisme acheteur :** Finistère Habitat, 6, boulevard du Finistère, CS 33024, 29334 Quimper cedex, tél. 02 98 95 37 25.

Courriel : [achats@finisterehabitat.fr](mailto:achats@finisterehabitat.fr) - Site Internet : [www.finisterehabitat.fr](http://www.finisterehabitat.fr)

Profil acheteur : [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)

**Objet du marché :** (29600) Morlaix, Kernéguës - Réhabilitation énergétique de 30 logements.

**Caractéristiques principales :**

Prestations divisées en lots : oui.

Lot 1 : démolition, terrassement, VRD, gros œuvre.

Lot 2 : ITE, ravalement.

Lot 3 : charpente.

Lot 4 : couverture, étanchéité.

Lot 5 : menuiseries extérieures.

Lot 6 : menuiseries intérieures.

Lot 7 : cloisons sèches.

Lot 8 : revêtements de sols.

Lot 9 : peinture.

Lot 10 : serrurerie.

Lot 11 : électricité, contrôle d'accès.

Lot 12 : plomberie, chauffage, VMC.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée des marchés : 10 mois.

La date prévue de démarrage est fixée à octobre 2020.

Le marché comporte une clause d'insertion des publics en difficulté.

**Conditions de participation :** se référer au dossier de consultation.

**Critères de sélection des candidatures :** capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise et de ses sous-traitants éventuels à réaliser l'opération.

**Critères d'attribution :** prix, 60 % ; valeur technique, 40 %.

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 3 juillet 2020, à 12 h.

**Renseignements complémentaires :**

Renseignements administratifs : Finistère Habitat, service achats, 6, boulevard du Finistère, CS 33024, 29334 Quimper cedex, tél. 02 98 95 37 25,

[achats@finisterehabitat.fr](mailto:achats@finisterehabitat.fr)

Renseignements techniques :

- Finistère Habitat : Eddy Blondeau, service patrimoine,

[elblondeau@finisterehabitat.fr](mailto:elblondeau@finisterehabitat.fr)

- Architecte : Erell Rannou, cabinet Claire Cormier, 131, Korejou, 29880 Plouguerneau, tél. 02 98 36 35 02, [claire.cormier@cc-architecte.com](mailto:claire.cormier@cc-architecte.com)

- Bureaux d'études : Valentin Dohollou - ECMO Ingénierie, 20, rue Commandant-Boennec, 29490 Guipavas, tél. 02 98 07 25 72, [ecmo@ecmo-ingenierie.fr](mailto:ecmo@ecmo-ingenierie.fr)

**Conditions d'envoi des offres :** les offres seront transmises par voie électronique via la plate-forme de dématérialisation [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)

**Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels :** les dossiers sont à télécharger sur le site [www.bretagne-marchespublics.com](http://www.bretagne-marchespublics.com)

**Date d'envoi de la publicité :** le 5 juin 2020.

## Vous devez publier une annonce légale ?

Devis et attestation immédiats sur  
[regions-annonceslegales.com](http://regions-annonceslegales.com)